

VILLE DE VILLEPARISIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 11 MAI 2026

☞☞☞☞

L'an deux mille vingt-six, le onze mai 2026, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Président :

Nombre de membres en exercice	11
Date de la convocation	23 avril 2026
Membres présents	9
Membres représentés	1
Membres absents	1
Secrétaire de séance	Murielle LANG

☞☞☞☞

Présents :

Laura STRULOVICI, Adjointe au Maire,
Nathalie DACHICOURT, Patricia DHOTEL, conseillères municipales
Daniel ARNOUD, conseiller municipal
Stéphanie BARANGER, Audrey MERET, Estelle PAROUX, Emilie COOWAR

Pouvoirs :

Micheline HILAIRE donne pouvoir à Laura STRULOVICI

Absent :

Claude SICRE DE FONTBRUNE

☞☞☞☞

Conseil d'Administration du CCAS du 11 mai 2026 – Délibération n° 2026-13/05-08

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU CONSEIL DE VIE SOCIALE DE LA RESIDENCE OCTAVE-LANDRY

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nouvelle constitution du Conseil d'Administration à la suite des élections municipales du 15 mars 2026,

Vu les dispositions de l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu le décret 2004-287 du 25 Mars 2004,

Vu l'instauration, par le Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2004, d'un Conseil de la Vie Sociale au sein de la Résidence Octave Landry, garantissant la participation des usagers à la vie de l'institution,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les nouveaux représentants du Conseil d'Administration du C.C.A.S. au sein du Conseil de Vie Sociale,

Vu les candidatures proposées,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

Article 1

Est désignée, représentant du Conseil d'Administration au Conseil de Vie Sociale de la Résidence Octave Landry, en qualité de membre titulaire :

Madame Laura STRULOVICI, Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Article 2

Est désignée, représentant du Conseil d'Administration au Conseil de Vie Sociale de la Résidence Octave Landry, en qualité de membre suppléant :

Monsieur Daniel ARNOUD.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Article 4

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux et inscrite au registre des Actes Administratifs.

Adopté à l'unanimité selon le vote suivant :

10 votants dont 1 pouvoir

10 pour dont 1 pouvoir

Pour extrait conforme, le 12 mai 2026

Frédéric BOUCHE

Président du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

